

L'ESSENTIEL 2023

Bilan de l'emploi et de la formation

CCN n° 3311 – IDCC 3243

Convention collective nationale
des COMMERCE DE
QUINCAILLERIE



AKTO

Exercice
2023

SOMMAIRE



LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS DANS LA BRANCHE

<u>LES ENTREPRISES</u>	P.3
<u>LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS</u>	P.4
<u>LES CONDITIONS D'EMPLOI</u>	P.7
<u>LE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</u>	P.8
<u>LE TUTORAT</u>	P.9
<u>LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE</u>	P.10

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<u>L'ACCÈS À LA FORMATION</u>	P.11
<u>LE DISPOSITIF PRO A</u>	
<u>LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS</u>	P.12
<u>LE PLAN DE FORMATION DANS LES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS</u>	P.13
<u>LE FNE - FORMATION</u>	P.14

Les entreprises et les emplois dans la branche

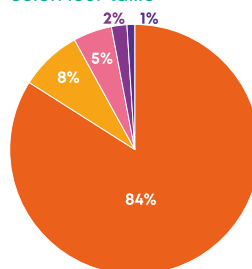


LES ENTREPRISES

- En 2022, le nombre d'entreprises de la branche avait fortement progressé, en lien avec l'utilisation du fichier issu de France Compétences, et la reprise de la collecte par l'URSSAF. Cette année, la donnée s'est largement stabilisée.
- 84% des entreprises emploient moins de 11 salariés : une donnée identique à celle observée l'année précédente.
- Plus de 5 entreprises sur 10 ont pour activité principale le commerce de détail (54%). Le commerce de gros occupe quant à lui 36% des entreprises, qui emploient 68% des salariés de la branche.
- Les entreprises du commerce de gros comptent en moyenne 22 salariés, celles du commerce de détail 4,5.
- Les entreprises du secteur emploient en moyenne 12,2 salariés, une valeur en hausse en 2023. Stable dans les plus grandes entreprises, cette valeur moyenne progresse notamment chez les TPE (+0,3), et dans les entreprises employant 20 à 49 salariés (+0,5).

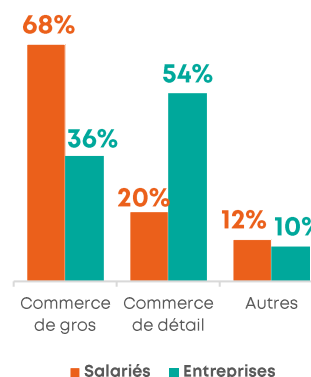
Répartition des entreprises

Selon leur taille

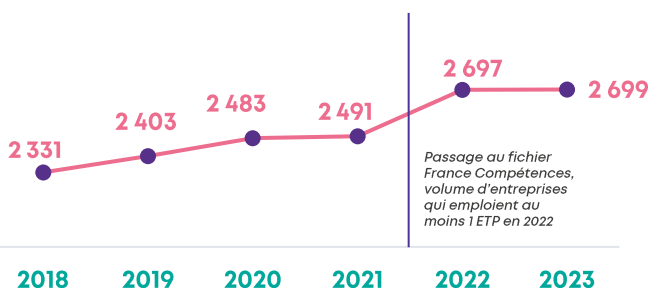


- Moins de 11 salariés
- De 11 à 19 salariés
- De 20 à 49 salariés
- De 50 à 299 salariés
- 300 salariés et plus

Et des salariés selon l'activité exercée



Évolution du nombre d'entreprises



- La région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-De-France, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie sont les quatre principales zones d'implantation des entreprises de la branche (52% des sièges sociaux).
- La branche compte plus de 4 900 établissements employeurs en 2023, soit 1,5 établissements en moyenne. Cette année, la part des établissements rattachés à des entreprises de plus petite taille progresse (+ 1 point).
- Un peu plus de 6% des établissements de la branche comptent 20 salariés ou plus, soit près de 300.



2 699
entreprises
dont 84% de TPE

Effectif moyen :
12,2
salariés

4 900
établissements
soit 1,5 établissements
en moyenne par entreprise

Sources : OPCO CCN n°3311 ;
Enquête CCN n°3311 ;
Fichier SIRENE

Les entreprises et les emplois dans la branche



LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS

- Depuis 2018, une hausse constante du volume de salariés employés par la branche est constatée. 2023 ne fait pas exception : en effet, une hausse de 5% des effectifs a lieu cette année.

Évolution du nombre de salariés

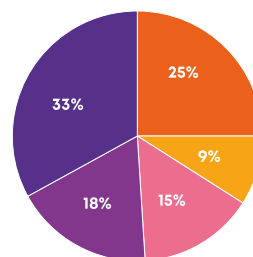


- Plus de la moitié des salariés travaille dans des entreprises de 50 salariés et plus (51%) ; plus des deux-tiers dans des entreprises du commerce de gros (68%).
- Près de 7 salariés sur 10 sont des hommes : un taux nettement supérieur à celui observé au niveau national, toutes conventions collectives de branche confondues (54,7%).
- La part des femmes dans les effectifs est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise : 34,5% dans les TPE, elles ne représentent que 31% dans les structures de 50 salariés et plus.

- Les salariés de la branche sont majoritairement âgés de moins de 45 ans (57%, une valeur en baisse de 1 point pour la deuxième année consécutive).
- L'ancienneté moyenne s'élève à 9 ans. Celle-ci est plus élevée dans les entreprises de 11 salariés et plus (9,6 ans) que dans les TPE (7,5 ans).
- Plus des deux-tiers des salariés de la branche occupent un poste d'employé : une proportion supérieure à celle observée au niveau national toutes conventions collectives de branche confondues (59%). Cette valeur est cependant en baisse : 74% en 2020, ceux-ci représentent 66% des effectifs en 2023.
- Les femmes sont davantage représentées dans cette catégorie que les hommes (73% contre 66%). Tendance inverse pour les cadres : 18% des hommes contre 13% des femmes.

Répartition des salariés

Selon la taille de l'entreprise



- Moins de 11 salariés
- De 11 à 19 salariés
- De 20 à 49 salariés
- De 50 à 299 salariés
- 300 salariés et plus

32 822 salariés

Âge moyen des salariés :

42 ans

68% d'hommes

et 68% d'employés

ZOOM

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

32% de femmes dans les effectifs de la branche, dont 87% à temps plein et 86% occupant un poste d'employée.

Sources : OPCO CCN n°3311 ;
Enquête CCN n°3311 ;
Enquête emploi en continu INSEE (2023)
Dares - Portraits statistique de branche (2022)

Les entreprises et les emplois dans la branche



LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS (suite)

- Le domaine « commercial » occupe plus de la moitié des salariés (55%), le domaine « logistique », plus du quart (27%).
- Les emplois les plus caractéristiques de la branche sont Vendeur sédentaire, Commercial itinérant et Magasinier-préparateur de commandes. Ils concernent la majorité des effectifs (54%).
- Les femmes sont davantage représentées que les hommes sur les postes administratifs : facturation-comptabilité, marketing-achat-approvisionnement, services généraux, ...
- Les travailleurs handicapés représentent 2,6% des effectifs de la branche, une valeur en hausse (+ 0,5 point). Le nombre de travailleurs handicapés recrutés en 2023 - 88 - augmente pour la deuxième année consécutive. Le nombre de travailleurs reconnus handicapés sur l'année augmente lui aussi (+ 128, contre + 110 en 2022).

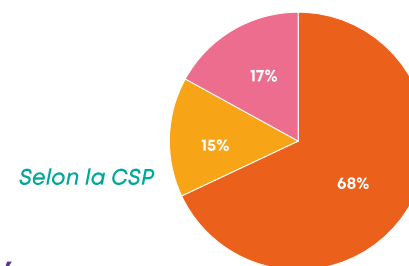
ZOOM LES ABSENCES

• En 2023, on recense 16 657 arrêts de travail liés à une prescription médicale et 3 552 absences injustifiées.

• Les jours d'absences sont de 319 732 jours, soit 9,7 jours d'absence par salarié en moyenne.

ZOOM SENIORS

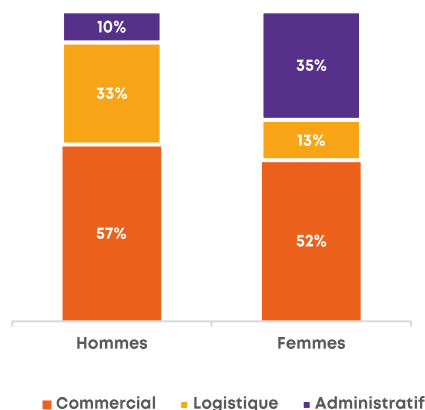
18% des salariés de la branche sont âgés de 55 ans et plus, 2% ont 63 ans et plus.



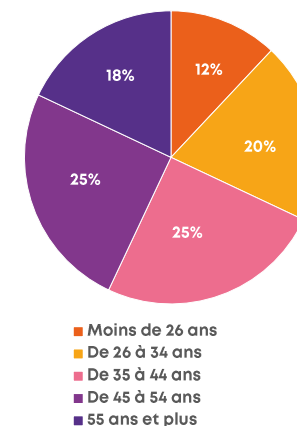
Répartition des salariés

- Employés - ouvriers
- Agents de maîtrise
- Cadres

Selon la fonction et le sexe



Selon l'âge



Les entreprises et les emplois dans la branche

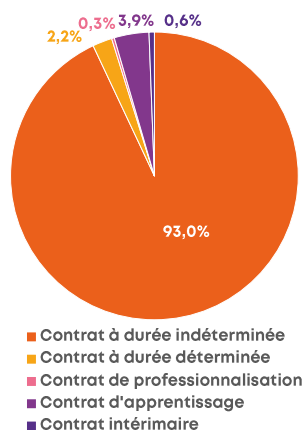


LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'essentiel des salariés de la branche travaille à temps plein et en CDI, des parts supérieures à celles observées au niveau national.
- La part des salariés en CDI est légèrement plus élevée dans les entreprises de 11 salariés et plus que dans les TPE (respectivement 94% et 91%). Cette différence est en partie expliquée par une part d'apprentis plus grande chez les TPE (5% des salariés contre 4%).
- La part des salariés à temps partiel est stable en 2023, il est de 6% pour la deuxième année consécutive.
- Le temps partiel concerne toujours davantage les femmes (14% d'entre elles) que les hommes (3%), et les salariés des TPE (13%) que ceux des entreprises de 11 salariés et plus (4%).
- 76% des entreprises appliquent un horaire collectif de 35 heures par semaine. Si cette part avait tendance à diminuer en 2021 et 2022, elle réaugmente en 2023 et dépasse le niveau qu'elle avait en 2020.
- Au-delà, l'horaire collectif le plus répandu est de 39 heures (78% des cas).

Répartition des salariés

Selon la nature du contrat de travail



ZOOM LES STAGIAIRES SOUS STATUTS SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE

- En 2023, les entreprises de la branche ont accueilli plus de 2 100 stagiaires sous statuts scolaire ou universitaire.
- Les entreprises de 11 salariés et plus en accueillent plus de la moitié (60%), et plus de la moitié d'entre elles (51%) ont d'ailleurs accueilli un tel stagiaire, contre 16% des TPE.

94 % des salariés
à temps plein

93 % des salariés
sont en CDI

Les entreprises et les emplois dans la branche



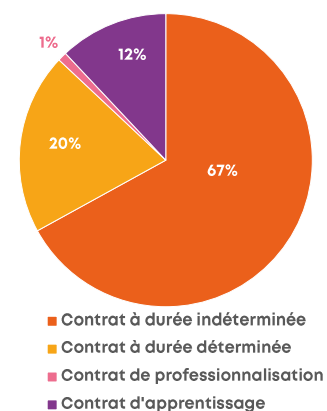
LE RECRUTEMENT ET LA MOBILITÉ DES SALARIÉS

- Le nombre d'entrées est comme l'année dernière supérieur au nombre de sorties.
- 48% des entreprises déclarent avoir recruté au moins un salarié, 37% avoir enregistré au moins un départ.
- Les hommes sont les principaux bénéficiaires des recrutements (68%), une part proche de celle qu'ils occupent parmi les salariés de la branche.
- Les deux tiers des embauches ont été réalisées en CDI (67%), une part plus élevée chez les 26 ans et plus (83%).
- Près du tiers des départs a pour motif la démission (30%), un quart la fin de CDD (26%).



Répartition des recrutements

Selon le type de contrat



**7 000 embauches
et 6 100 départs
enregistrés**

**Plus de 360 CDD
transformés en CDI**

Les entreprises et les emplois dans la branche



LE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le nombre de recrutements en contrat de professionnalisation continue de reculer en 2023 (- 17) et se maintient à un niveau relativement peu élevé, lié à la montée en puissance du contrat d'apprentissage.
- Près du quart des embauches a lieu dans des TPE (24%) et près de la moitié dans des entreprises de 50 salariés et plus (44%).

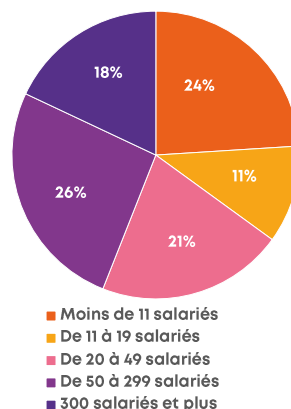
Évolution du nombre de contrats de professionnalisation



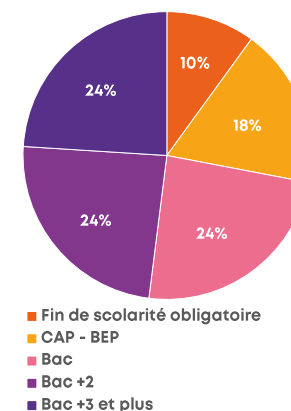
- En forte hausse ces dernières années, la part de CDI dans les embauches est en 2023 est de près de la moitié (43%). En particulier, les 26 ans et plus sont pour 48% d'entre eux recrutés à durée indéterminée.

Répartition des salariés recrutés en contrat de professionnalisation

Selon la taille de l'entreprise



Selon leur niveau avant la formation



- En hausse depuis 2020, la part des 26 ans et plus est un indicateur fort de la nouvelle place qu'occupe le dispositif en rapport avec l'évolution du contrat d'apprentissage. Ces derniers sont en effet majoritaires dans les recrutements en 2023 (58%).
- La part des femmes (39%) est supérieure à celle qu'elles occupent parmi les salariés (32%), le contrat de professionnalisation participe donc de la féminisation de la branche.
- Cette année, la part des salariés recrutés au niveau bac diminue (- 24 points), au profit notamment des moins qualifiés (+ 6 points soit 10% de recrutés sans diplôme) et des plus qualifiés (48% des salariés recrutés ont ainsi un niveau bac + 2 et plus, soit une hausse de 13 points).

38 contrats de professionnalisation
signés dans 25 entreprises

11,9 mois
durée moyenne des contrats

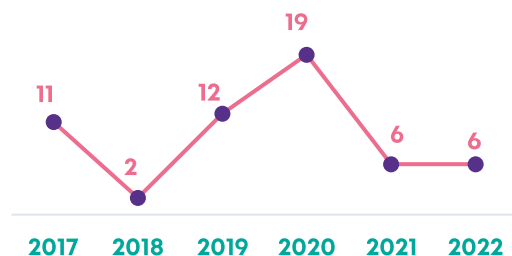
Les entreprises et les emplois dans la branche



LE TUTORAT

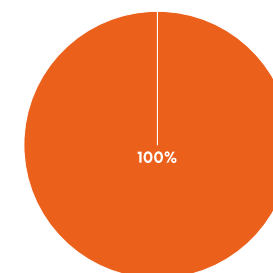
- Le nombre de tuteurs formés en 2023 est stable par rapport à l'année dernière.
- La durée moyenne prévue des formations est de 12 heures.
- Tous les tuteurs formés cette année ont moins de 45 ans.

Évolution du nombre de tuteurs formés



Répartition des tuteurs formés

Selon leur âge



■ Moins de 45 ans

■ 45 ans et plus



6 tuteurs formés

12 heures

durée moyenne des formations

Les entreprises et les emplois dans la branche



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Près de la moitié des salariés recrutés en contrat d'apprentissage le sont dans une TPE (44%), un tiers l'est dans une entreprise de 300 salariés et plus (34%).
- Les embauches concernent dans l'essentiel des cas (96%) des jeunes âgés de moins de 26 ans et pour les deux-tiers, des hommes (66%).
- La majorité des salariés recrutés en contrat d'apprentissage a un niveau Bac + 2 ou plus (52%, dont 23% de Bac + 3 et plus, des parts en hausse).

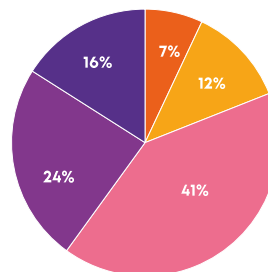
Évolution du nombre de contrats d'apprentissage



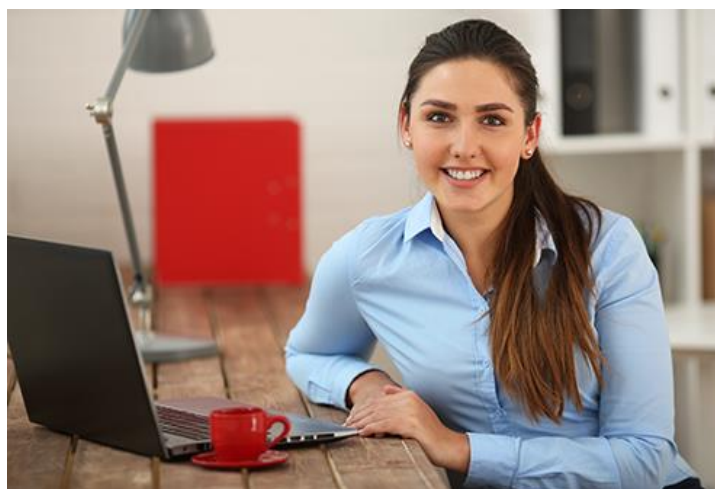
- Plus du tiers (40%) des certifications visées sont de niveau Bac + 3 et plus.
- Plus de la moitié des certifications visées dans le cadre du contrat d'apprentissage (61%) sont des diplômes, le restant, des titres (39%).
- Plus d'un tiers (34%) vise l'obtention d'un BTS. Le BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client représente à lui seul 42% des BTS.
- Le principal thème de formation est le commerce – vente : près de la moitié (49%) des formations y ont trait, en seconde position, avec près d'un quart : la comptabilité, gestion, finance, droit (24%).

Répartition des certifications visées

Selon leur niveau



- Niveau 3 - V (CAP - BEP)
- Niveau 4 - IV (BAC)
- Niveau 5 - III (BAC+2)
- Niveau 6 - II (Bac+3)
- Niveaux 7, 8 - I (Bac+5 et +)



1 175 contrats d'apprentissage

signés dans 569 entreprises

Le tiers (34%) des apprentis sont des femmes

17,8 mois

durée moyenne des contrats

928 heures

durée moyenne prévue des formations

Taux d'insertion : 93%

dans l'emploi des alternants à 6 mois

La formation professionnelle



L'ACCÈS À LA FORMATION

- En 2023, 10% des salariés sont partis en formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (95%), des Actions collectives (4%) ou du FNE (1%).
- La baisse du taux de départ en formation est notamment liée à la chute du volume de FNE, dont les financements diminuent cette année.
- Cette baisse, générale, épargne néanmoins quelque peu les employés, qui, avec un taux de 12% sont ceux qui partent le plus souvent en formation en 2023.

Évolution du taux d'entreprises formatrices



Évolution du taux de départ en formation



LE DISPOSITIF PRO A

- Accord de branche étendu le 23 septembre 2022.
- Ce dispositif n'est à ce jour pas encore mobilisé par les entreprises de la branche.

ZOOM : FORMATIONS ACTIONS COLLECTIVES

Les Formations Actions Collectives sont des formations cataloguées et proposées par AKTO qui en assure la coordination pédagogique et administrative. Conçues pour répondre aux besoins partagés des professionnels du secteur, elles sont organisées sur l'ensemble du territoire.

Bilan 2023 :

- 126 salariés formés (+180%), dont 39% de femmes
- Durée moyenne prévue de formation : 14 heures
- Principaux thèmes de formation : Prévention, hygiène, sécurité (28%), Management (28%) et Bureautique, Informatique (14%).

À noter

Les données formation indiquées dans cette partie sont établies à partir des actions ayant fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'AKTO. Elles ne représentent de ce fait pas la totalité des formations réalisées.

3 411 salariés formés

26% d'entreprises
ont formé au moins un salarié

10%
taux de départ en formation

La formation professionnelle



LE PLAN DE FORMATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

- Le nombre de stagiaires formés en 2023 diminue (-18%).
- Le taux d'entreprises formatrices s'élève à 20%.
- 85% des formations ont une durée de moins de 30 heures.
- Les salariés âgés de 26 à 44 ans (55% des stagiaires), les employés et le personnel de maîtrise, sont, au regard de leur proportion dans les effectifs de la branche, les premiers bénéficiaires des formations organisées.
- Les formations en technique produit et en bureautique informatique ont rassemblé à elles seules plus de la moitié des stagiaires (51%).

Évolution du nombre de stagiaires



Répartition des stagiaires

Selon le sexe

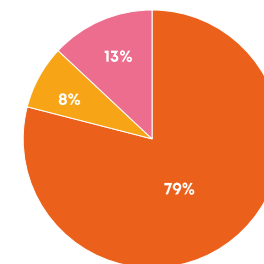


■ Hommes ■ Femmes



Répartition des stagiaires

Selon la CSP



■ Employés
■ Agents de maîtrise
■ Cadres

1 636 salariés formés

19 heures

durée moyenne prévue des formations

Technique produit

principal thème de formation

La formation professionnelle



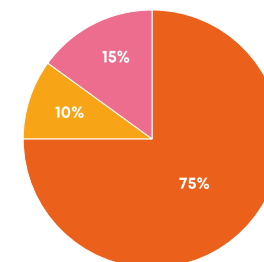
LE PLAN DE FORMATION DES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS

- Le nombre de salariés formés diminue en 2023 (-44%).
- Plus de la moitié des entreprises a formé au moins un salarié (53%).
- 90% des formations ont une durée de moins de 30 heures.
- Les salariés âgés de 26 à 44 ans (55%), et les employés, sont, au regard de leur proportion dans les effectifs de la branche, les premiers bénéficiaires des formations organisées.
- Les formations au transport, logistique, manutention, à la prévention, hygiène, sécurité et à la bureautique informatique et en ont rassemblé à elles seules plus de la moitié des stagiaires (58%).
- En termes d'évolutions, les formations au transport, logistique, manutention progresse (+ 5 points), alors que les deux autres thèmes principaux reculent (- 10 et 6 points respectivement).



Répartition des stagiaires

Selon la CSP



- Employés
- Agents de maîtrise
- Cadres

Évolution du nombre de stagiaires



Répartition des stagiaires

Selon le sexe



- Hommes
- Femmes

1 599 salariés formés

17 heures

durée moyenne des formations

Transport, logistique, manutention

principal thème de formation

La formation professionnelle

LE FNE - FORMATION

- Le nombre de stagiaires formés en 2023 dans le cadre du FNE chute fortement par rapport à 2022 (-93%).
- Les employés (78% des stagiaires) et les femmes (54%) sont, en proportion, les principaux bénéficiaires des formations organisées dans le cadre de ce dispositif.
- La durée moyenne prévue de formation est de 47 heures en 2023, une valeur en hausse.
- La part des formations d'une durée supérieure à 30 heures (30%) augmente cette année.

Répartition des stagiaires

Selon le sexe

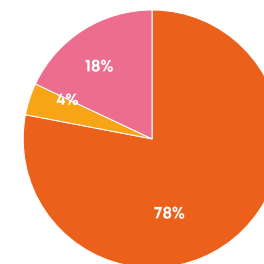


- Près d'un stagiaire sur deux (49%) a suivi une formation au commerce, marketing, achat.



Répartition des stagiaires

Selon la CSP



- Employés
- Agents de maîtrise
- Cadres

50 salariés formés

(732 en 2022)

47 heures

durée moyenne des formations

Commerce, marketing, achat

principal thème de formation

CONTACT SECRÉTARIAT DE LA CPNEFP DE LA CCN N° 3311

FFQ – La Cité des Entreprises
60 avenue Jean Mermoz
69 373 Lyon Cedex 08
Tél. : 04 78 77 06 55
secretariat@ffq-france.org

AKTO

14 rue Riquet
75 019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00



AKTO
L'humain au cœur des services